

Qui participe ?

Toute personne licenciée dans le comité et qui concourt à au moins 4 tournois du comité du Lyonnais.

Qui est récompensé ?

- Le Premier de chaque série.
NOTA : La série 4 est répartie en 3 catégories : 4A, 4B et 4C/4D. La série 5 en 2 catégories : 5A/5B et 5C/5D et la série 6 en 2 catégories : 6A/6B et 6C/6D.
- Le meilleur par catégories : Rubis, Diamants, Vermeils, Espoirs, Juniors, Cadets, Benjamins et Poussins / Mini poussins.

Principe du règlement :

La place obtenue dans chaque tournoi, entre licenciés du Lyonnais, sert de base de calcul.

Pour tenir compte de l'importance de chaque tournoi, le nombre de points marqués est égal à la place obtenue multipliée par un coefficient de pondération :

$$(Place \times 100 / \text{Nombre de Joueurs})$$

Exemple :

- Le 40e d'un tournoi ayant 122 participants du Comité du Lyonnais obtient :
 $40 \times (100 / 122) = 33 \text{ points}$
- Le 40e d'un tournoi ayant 78 participants du Comité du Lyonnais obtient :
 $40 \times (100 / 78) = 51 \text{ points}$

NOTA : Le nombre de points est arrondi à l'entier supérieur.

NOTA Bis : Afin d'atténuer les distorsions de pourcentage, si l'effectif du tournoi est < à 33, le coefficient de pondération est fixé à 2,5. De même, si l'effectif du tournoi est compris entre 33 et 50, le coefficient de pondération est fixé à 2.

Désignation des vainqueurs :

Les vainqueurs sont ceux qui totalisent, en fin de saison, le plus petit nombre de points.

Exemple :

Mme M. effectue 5 tournois dans la saison. Son bilan global est :

Place	Nombre de participants	Points
9	63	14
12	155	8
4	101	4
3	89	4
10	122	9

Son total de points en fin de saison est : $4 + 4 + 8 + 9 = 25 \text{ Points}$.